

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

FB/TD/OR n° 2022/08

#### Objet de la délibération :

Subventions  
classes de découvertes,  
artistiques ou culturelles

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 28

#### Date de la convocation :

06 DÉCEMBRE 2022

#### Date de publication en ligne :

19 DÉCEMBRE 2022

#### Auteur :

François BELHOMME, Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

#### Étaient présents :

François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD.

#### Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à François BELHOMME
- Denis DURAND, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Patricia EVENO, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Simone BEULÉ

#### Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la commission en charge des affaires scolaires du 15 mars 2022 ;

Considérant les projets de classes de découverte, artistiques et culturelles réalisés par les établissements scolaires ;

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, expose :

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé de répartir la somme de 6 800.00 € entre les écoles comme suit :

- École maternelle de la Billardière : 2 300 €
- École élémentaire de la Billardière : 2 500 €
- École primaire Louis Drouet : 2 000 €

Les projets présentés par les écoles ont été les suivants :

#### Pour l'école maternelle de la Billardière :

- Pour la Sortie à La Tanière et Thoiry des PS-MS-GS, la somme de 2 300,00 € de subvention a été validée, soit une participation de 30,26 € par enfant (76 enfants concernés).

#### Pour l'école élémentaire de la Billardière :

- Pour la Sortie Poney des CM1-CM2A, la somme de 500,00 € de subvention a été validée, soit une participation de 20,83 € par enfant (24 enfants concernés).

**2022-204**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20221212-D22-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

- Pour la Sortie à la Baie de Somme des CP-CE2, la somme de 2 000,00 € de subvention a été validée, soit une participation de 41,67 € par enfant (48 enfants concernés).

Pour l'école primaire Louis Drouet :

- Pour la Sortie Poney des CP-CE1A et des CP-CE1B, la somme de 2 000,00 € de subvention a été validée, soit une participation de 44,44 € par enfant (45 enfants concernés).

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ACCORDE aux trois écoles les subventions demandées dans les conditions susvisées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à la présente délibération ;
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022 de la commune.

Fait et délibéré à Epernon,

le 12 décembre 2022

  
Secrétaire de séance  
Dominique BONNET



VILLE D'ÉPERNON  
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr

  
Le Maire,  
François BELHOMME